



PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-09

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Élisabeth Charest, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun tenue le 8 septembre 2026, qu'un avis de motion fut donné par la conseillère madame Nathalie Vallée, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 2026-09 intitulé « **Règlement déléguant le pouvoir de dépenser, de former un comité de sélection et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires aux fins d'abroger le règlement 2024-02** » ;

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du Règlement numéro 2026-09 au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun, aux heures normales de bureau ;

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 29^e jour de septembre 2026.

Elizabeth Charest
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 29^e jour de septembre 2026 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29^e jour de septembre 2026.

Élisabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière